

000895 / MEMFPM/DGFP/DPCE/SDC

Abidjan, le 30 MAI 2024

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des fonctionnaires et agents de l'Etat concernés par le contrôle électronique de présence au poste au titre de l'année 2023 dont les salaires ont été mis sous contrôle ou suspendus, de l'ouverture de la phase des réclamations.

A cet effet, les intéressés sont invités à faire leur réclamation en prenant rendez-vous via [www.logirec.ci](http://www.logirec.ci) ou appeler le 1364 avant de se rendre à la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs (DPCE), sise au 1<sup>er</sup> Etage de l'Immeuble Principal du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration munis de la pièce justificative ci-après :

• Pour les fonctionnaires et agents de l'Etat en service à Abidjan,

- une attestation de présence au poste couvrant la période du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 13 octobre 2023, signée par le supérieur hiérarchique direct et contresignée par le Directeur des Ressources Humaines de leur Ministère.

• Pour les fonctionnaires et agents de l'Etat en service à l'intérieur du pays,

- une attestation de présence au poste couvrant la période du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 13 octobre 2023, signée par le supérieur hiérarchique direct et contresignée par le Préfet de la localité.



Nasséré KABA